



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 3 novembre 2020 à 19h30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures à huis clos et par vidéoconférence.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

117, rue du Froment:

La demande vise à autoriser la construction d'une galerie adjacente au mur avant de la résidence et couverte par l'avant-toit existant avec les dérogations mineures suivantes :

- Une superficie de la galerie avant projetée à 9 m² au lieu de ≤ 5 m² comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;
- Une largeur de la galerie avant projetée à 9,68 m au lieu de $\leq 4,5$ m comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

4879, rue Saint-Félix:

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une hauteur de 10,9 m au lieu de 9 m maximum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

281, route 138:

La demande vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale avec une hauteur de 9,6 m au lieu de 9 m maximum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Comme prévu à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, en raison de la pandémie Covid-19, l'assemblée de consultation est remplacée par cette consultation écrite de quinze (15) jours.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes au plus tard le 29 octobre 2020, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 3 novembre 2020, sur le site internet de la Ville.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,

ce 14 octobre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca